Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 087-218706505-20261104-2026_D_072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatre novembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	25	28
Date de la convocation : 28/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, TRICARD Morane, BUSSIERE Pascal, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, GRANET Frédérique représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, MORIN Julien représenté par BUSSIERE Pascal

Absents et Excusés : MOURET Stéphanie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, ROBERT Marie-José est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_072
Objet : Subvention projet Théâtre art plastique 2026-2027

Madame l'adjointe en charge de la jeunesse indique à l'assemblée que la commune a été saisie par les enseignants de l'école d'une demande de subvention pour le projet pédagogique, artistique et culturel intitulé « *Déclinaison plastique et théâtrale autour des Fables* » prévu pour l'année scolaire 2026-2027, concernant plus de soixante élèves des classes de CE1, CM1 et du dispositif ULIS de l'école ;

Ce projet favorise l'accès à la culture, l'inclusion scolaire des élèves du dispositif ULIS ainsi que le développement des compétences psychosociales et citoyennes ; Il comporte :

- Un volet théâtral et sonore co-animé par la Compagnie *Chausse-Trappe* (Mme Amélie ROUFFANCHE) ;

- Un volet d'arts plastiques comprenant la réalisation d'une fresque collaborative au sein de l'école avec le designer-graphiste Romain FERRET.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 087-218706505-20261104-2026_D_072-DE

Le détail du projet est annexé à la présente délibération ainsi que le plan de financement.

Les partenariats sollicités avec la municipalité pour le projet :

- La mise à disposition de la salle Georges Brassens pour les répétitions et le spectacle final ;
- L'accompagnement par la bibliothèque municipale de Feytiat ;
- Le soutien financier de la commune
 - à hauteur de 500,00 € au titre des frais de transport des élèves (l'enveloppe annuelle sera utilisée sans demande d'abondement)
 - une participation directe de 200,00 €.

Afin de faciliter la gestion administrative et financière de ce projet, c'est l'association Uscep de l'école qui porte le projet et à laquelle la subvention sera versée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D' accorder le prêt de l'Espace Georges Brassens, les conditions d'utilisation seront définies par convention ;

- D'accorder une enveloppe financière de 200 € à l'association USCEP (en plus de la subvention accordée par la délibération 2026-D-026 d'un montant initial de 2 000 €).

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le mercredi 4 novembre 2026

Le secrétaire de séance,
ROBERT Marie-José

Le maire,
Laurent LAFAYE

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Certifiée exécutoire
Reçue en préfecture le :
Publiée le :
Le maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.